

L'enseignement des littératures africai n

En République Populaire du Bénin, les littératures africaines sont enseignées d'une part dans les lycées et collèges et d'autre part à l'université.

La conception des programmes

Dans les lycées et collèges, la discipline « littérature africaine » est enseignée dans le cadre du programme d'enseignement de la langue française au même titre que la littérature française. Les instructions officielles concernant cette discipline sont données dans ce cadre. Les objectifs assignés à l'enseignement des littératures africaines sont les suivants : former les élèves à la connaissance de leur propre culture, en enracinant ces littératures et les littératures étrangères dans leur contexte de civilisation propre, de manière à dégager leur spécificité tout en ménageant entre elles des possibilités de confrontation, développer chez les élèves l'esprit critique, l'esprit d'analyse et de synthèse, favoriser leur perfectionnement linguistique, les initier à la recherche en littératures africaines et à la création littéraire, les associer à la collecte de la littérature orale dont certains éléments (les contes en particulier) devraient être transcrits et traduits en français, et servir de matériel pour les cours dans les classes de seconde. Les instructions officielles concernant ces dernières classes indiquent : « A l'occasion de la littérature orale, les élèves doivent être initiés aux travaux d'enquête et de recherche sur le terrain ». Dans son discours d'ouverture au séminaire organisé du 31 mai au 4 juin 1976 sur les problèmes posés par l'enseignement du français, le Ministre

des Enseignements Technique et Supérieur, disait, en définissant le rôle des professeurs de lettres : « Ils devront leur (les élèves) apprendre à recueillir la tradition orale, à la transcrire, à l'analyser et à en tirer des enseignements utiles à notre pays et axés sur ses problèmes de développement et sur la prise de conscience nationale ».

Comme on vient de le voir, la volonté de contribuer au développement de la littérature nationale préside à la conception des programmes ; y préside également le souci de favoriser la prise de conscience politique et culturelle au sein de la jeunesse ; il apparaît que les ouvrages à étudier sont choisis essentiellement pour leur contenu politique et sociologique. Les instructions officielles accordent la priorité aux littératures africaines : cela signifie que la part de cette discipline dans les programmes est plus importante que celle accordée à la littérature française et aux œuvres étrangères traduites en français. Etre professeur de lettres dans le second cycle de l'enseignement secondaire, c'est être d'abord professeur de littératures africaines.

L'approche du fait littéraire imposée par les instructions officielles dans l'enseignement secondaire est essentiellement thématique ; ainsi, outre une introduction obligatoire aux littératures africaines, commune aux trois classes du second cycle et portant sur la double nature de ces littératures (littératures orales et littératures contemporaines écrites) et sur les courants idéologiques où s'inscrivent les littératures écrites, il est prévu pour chacune de ces classes l'étude d'un ou de plusieurs thèmes en littératures africaines et en littérature « générale » (littérature française et œuvres étrangères traduites en français).

A propos de cette approche thématique, les textes officiels indiquent : « L'étude d'un même thème à travers des textes variés peut conduire à des comparaisons, à la découverte des ressemblances, des différences dans l'évolution du thème à travers les époques. Cette méthode amènera l'élève à saisir la particularité de chaque culture et le sens de la relativité historique ».

L'approche thématique a été préférée à l'approche traditionnelle fondée sur l'histoire littéraire et l'étude des auteurs parce qu'elle permet un contact plus direct avec les textes et la confrontation de genres et de tons différents.

En dehors des thèmes, il est prévu l'étude obligatoire d'une ou de plusieurs œuvres intégrales. A ce propos, on peut lire dans les instructions officielles : « L'étude d'une œuvre intégrale comportera une présentation simple et rapide exposant les contextes historique et sociologique dans lesquels elle s'inscrit. L'étude de ces œuvres doit offrir l'occasion de sensibiliser l'élève à la technique et à l'évolution de chaque genre littéraire ».

Les textes prévoient aussi la lecture complète de certains ouvrages choisis de manière à illustrer les thèmes au programme.

L'articulation des thèmes au niveau des trois classes du second cycle traduit une progression historique : ainsi, pour les séries littéraires, au programme des classes de seconde, sont inscrits deux thèmes : « la littérature orale », « les structures de la société » ; en première, on étudie un thème unique : « déracinement et engagement » ; dans les classes terminales, deux thèmes sont étudiés : « l'écrivain dans la société » (l'écrivain et son temps, la fonction du poète, l'écrivain noir et son public), « l'Afrique des indépendances : les mutations ».

... nes en République Populaire du Benin

Telles sont les principales considérations sur lesquelles se fonde la conception des programmes au niveau de l'enseignement secondaire.

A l'université, les littératures africaines sont enseignées principalement au Département des Lettres Modernes de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines et dans les filières à dominante « français » de l'Ecole Normale Supérieure, dans le cadre de la préparation aux divers diplômes de lettres modernes (c'est-à-dire de français). Mais dans le Département des Lettres Modernes, leur part dans les programmes et dans les emplois du temps est plus importante que celle accordée à la littérature française. L'importance accordée aux littératures africaines croît à mesure que l'on avance vers les années supérieures. En dehors des cours de littératures africaines proprement dits, les œuvres africaines sont utilisées pour illustrer certains problèmes généraux ; ainsi en est-il dans le cadre des cours intitulés « Introduction à la littérature comparée : la littérature fantastique », « le langage théâtral », « écriture et idéologie », « littérature et société ».

Au niveau de l'université, la conception des programmes est guidée par les exigences et les observations suivantes : la nécessité de réinsérer l'étudiant dans son milieu tout en lui assurant l'indispensable ouverture sur le monde extérieur, la volonté de faire de lui un promoteur avisé de la sauvegarde et du développement du patrimoine culturel béninois et africain, le souci de contribuer à l'épanouissement des littératures orales et écrites et de valoriser les civilisations africaines, la nécessité de tenir compte de l'intérêt grandissant manifesté par les étudiants pour les productions littéraires africaines, et

du fait que la priorité est accordée aux littératures africaines dans l'enseignement secondaire.

Les programmes sont conçus de telle sorte qu'à la fin du deuxième cycle l'étudiant ait acquis une connaissance générale, la plus large possible, sur tous les aspects des littératures africaines en même temps que des connaissances assez approfondies sur quelques aspects particuliers.

Les approches du fait littéraire proposées ici tiennent compte de cet objectif ; elles suivent trois directions principales : il y a d'abord une approche historique ; l'histoire littéraire est divisée en deux époques : des origines à 1960, de 1960 à nos jours. Puis il y a des approches par genre et par thème : étude des genres et des thèmes des littératures orales et des littératures écrites.

Les pratiques pédagogiques et les manuels utilisés.

Dans l'enseignement secondaire, l'étude des œuvres se réduit à l'exposé des thèmes, du contenu politique, sociologique et historique ; on s'appesantit sur les problèmes politiques, culturels et sociaux abordés par les écrivains. On n'explore (presque) pas la dimension esthétique des œuvres, c'est-à-dire les techniques narratives, le style, etc ; en tout cas on ne s'y arrête point.

L'approche thématique, qui est la seule utilisée en pratique, ne débouche pas sur la comparaison des niveaux de langue, des styles, des manières, comme le veulent les instructions officielles ; la comparaison de textes de niveaux différents et de tons variés devrait permettre de souligner la spécificité de l'écriture littéraire et favoriser le perfectionnement linguistique des élèves ; ce n'est pas ce que l'on observe,

hélas ! Cette situation est déplorable dans la mesure où l'on néglige ce qui fait l'essence même de la littérature. La raison la plus souvent avancée pour expliquer cette situation, et qui est secondaire à mon avis, c'est que le temps imparti à l'étude des œuvres est insuffisant. La principale raison, c'est que la plupart des maîtres n'ont pas acquis, au cours de leur formation, des connaissances suffisantes en stylistique et en techniques de la composition littéraire pour pouvoir faire des commentaires pertinents et intéressants sur l'écriture. La baisse progressive du niveau en langue française que l'on observe même chez les maîtres n'est pas de nature à améliorer la situation.

En outre, la plupart des maîtres n'ont pas reçu la formation nécessaire pour enseigner correctement les littératures orales ; cette formation manque cruellement aux « vieux maîtres » qui n'ont pas étudié la linguistique africaine ni les littératures africaines à l'université. Il en résulte que la part des littératures orales, déjà très restreinte dans les programmes, est davantage réduite encore dans la pratique.

Il faut souligner le fait que ces littératures, produites directement dans les langues africaines, sont enseignées en français, dans leurs traductions françaises, les textes critiques étant en français. Les œuvres perdent beaucoup de leur valeur esthétique du fait de la traduction ; les risques de déformation et d'appauvrissement des textes sont évidents.

La collecte de la tradition orale prévue pour les classes de seconde ne s'effectue guère, l'initiation aux techniques d'enquête et de recherche sur le terrain n'est presque pas assurée.

Les œuvres inscrites au programmes ne sont pas lues intégralement

pendant les cours, comme il aurait fallu ; le temps prévu pour cela n'y suffit pas ; à peine en lit-on quelques extraits ; les élèves sont invités à les lire en entier ; ce qu'ils ne font pas généralement.

On ne peut réellement initier les élèves à la création littéraire dans les conditions que je viens de décrire.

Comme on le voit, il y a un écart assez grand entre les instructions officielles et les pratiques pédagogiques. Les objectifs assignés à l'enseignement littéraire ne sont pas tous atteints, loin de là.

Les pratiques pédagogiques sont plus conformes à nos vœux à l'université. Ici, toutes les dimensions des œuvres sont explorées ; on insiste sur la dimension esthétique et proprement littéraire. L'étude des différents genres littéraires, c'est d'abord l'étude de l'écriture, de la technique.

Abordons maintenant, et rapidement, le problème de la documentation et de l'information des maîtres de l'enseignement secondaire. Pendant les premières années qui ont suivi la mise en application de la réforme de l'enseignement littéraire adoptée par la Conférence des Ministres de l'Education Nationale des Etats d'expression française d'Afrique et de Madagascar tenue à Tananarive du 21 au 26 février 1972, ces maîtres utilisaient des manuels élaborés par une commission d'experts et adoptés par cette conférence ; chaque manuel est consacré à un thème. Ces manuels étaient, au début, reproduits par l'Institut Pédagogique National du Bénin et revendus aux professeurs au prix modique de cent (100) francs CFA. Mais aujourd'hui, l'Institut n'assure plus la reproduction et la diffusion de ces documents qui ont progressivement disparu de la circulation. Et nos collègues connaissent une situation dramatique : les manuels manquent donc ; la documentation existant sur place est trop mince, les librairies étant trop pauvres en ouvrages africains, les bibliothèques scolaires faisant défaut ; et les livres coûtant excessivement cher. Dans ces conditions, les maîtres se sentent désemparés ; chacun traite les thèmes à sa manière, et les manières varient, bien entendu, d'un

maître à l'autre. Ce qui est extrêmement grave, car dans l'enseignement secondaire, tout devrait être réglementé et tout le monde devrait parler le même langage. Quelques maîtres se procurent les ouvrages des collections « Comprendre » ou « Profil d'une œuvre » ou les manuels édités par les Nouvelles Editions Africaines et consacrés à des thèmes des littératures africaines. Ces manuels sont d'ail-

leurs les plus indiqués parce qu'ils sont conformes aux orientations arrêtées par la Conférence de Tananarive. Mais très peu de maîtres peuvent les acheter. Par ailleurs l'information bibliographique ne circule pas bien : les maîtres sont rarement au courant de la parution des ouvrages qui auraient pu les aider à bien traiter les thèmes au programmes. Certains, parmi eux, se servent des cours qu'ils reçoivent



Yoruba : Masque de la société Gélédé Bénin (IFAN)

vent à l'université pour traiter les thèmes. Pour remédier à cette situation grave, il faudrait qu'une commission nationale élabore des manuels qui seront reproduits et vendus aux maîtres à des prix très abordables.

La formation des maîtres dans la discipline

La formation des futurs professeurs de littératures africaines des lycées et collèges est assurée principalement, dans deux établissements de l'Université Nationale du Bénin, la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (Département des Lettres Modernes) et l'Ecole Normale Supérieure (filiale à dominante « français »), mais aussi dans d'autres universités.

Au Département des Lettres Modernes de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, les futurs maîtres préparent une maîtrise de Lettres Modernes. Il n'existe pas de cursus distinct conduisant à une maîtrise de littératures africaines ; il n'existe pas non plus de département spécifique de lettres africaines. Cette situation anormale s'observe dans presque toutes les universités africaines et françaises.

Mais l'on constate que presque tous les sujets de mémoires de maîtrise portent sur les littératures africaines, au point que l'on est autorisé à parler d'une mode des littératures africaines ; l'engouement pour cette discipline s'accompagne d'une désaffection vis-à-vis de la littérature française. Il apparaît que beaucoup d'étudiants auraient souhaité préparer un diplôme spécifique de lettres africaines. Outre l'existence d'une certaine mode à laquelle très peu d'étudiants arrivent à résister, cette attitude pourrait s'expliquer, en partie, par l'influence des professeurs, par le fait qu'être professeur de lettres dans l'enseignement secondaire au Bénin, aujourd'hui, c'est être essentiellement professeur de littératures africaines, vu l'importance que cette discipline a pris dans les programmes et vu le temps qui lui est consacré, mais aussi par le fait que l'étudiant se sent plus chez soi dans les littératures africaines que

dans la littérature française : il connaît mieux l'univers culturel africain que l'univers français ; il comprend plus aisément la langue, l'état d'âme des personnages et leurs réactions et suit mieux l'évolution de l'intrigue dans les œuvres africaines que dans les œuvres françaises. La mode dont j'ai parlé s'explique, d'une part, par la volonté clairement exprimée par le Gouvernement de voir les étudiants choisir des « sujets africains » pour leurs travaux de recherche aussi bien en lettres que dans les autres disciplines scientifiques, d'autre part, par une tendance à rejeter certains aspects de la civilisation française et à revaloriser le patrimoine culturel béninois et africain, tendance qui s'accroît dans la société béninoise depuis une dizaine d'années.

Pour permettre aux futurs professeurs des lycées et collèges de pouvoir explorer efficacement la dimension esthétique des œuvres littéraires et enseigner correctement les littératures orales, on tâche de leur dispenser des connaissances suffisantes en linguistique, en stylistique et en techniques de la composition littéraire.

L'importance accordée aux littératures africaines, surtout écrites, n'a cessé de croître depuis la création de l'Université Nationale du Bénin en 1970. La volonté d'accorder à cette discipline toute la place qu'elle mérite répond aux vœux des étudiants ; mais elle comporte un risque, un danger : il y a lieu de craindre qu'en prenant un peu plus d'importance chaque jour, elle n'étouffe les autres matières prévues aux programmes des diplômes de lettres modernes et ne limite l'horizon mental des étudiants, en les enfermant dans l'univers culturel africain comme dans une tour d'ivoire. Aussi doit-on veiller à ouvrir l'esprit des étudiants aux autres littératures et aux autres cultures, à leur permettre de mener des travaux de recherche sur les littératures étrangères. D'où la nécessité ressentie par les enseignants du Département des Lettres Modernes de créer un département distinct de littératures et civilisations africaines. Ce qui devrait permettre de développer l'enseignement des littératures africaines sans porter préjudice aux autres littératures.

A l'Ecole Normale Supérieure, les futurs professeurs de littératures africaines de l'enseignement secondaire préparent aussi la maîtrise de lettres modernes, plus le Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Moyen (Capem). Il n'existe pas, là non plus, une filière spécifique conduisant à une maîtrise de lettres africaines. Le programme de formation est très semblable à celui de la faculté par son contenu et ses orientations.

La question qui se pose ici est celle de la compétence des maîtres formés dans les conditions qui viennent d'être évoquées. La question peut être formulée de la façon suivante : la maîtrise de lettres modernes confère-t-elle la compétence nécessaire et suffisante pour enseigner à la fois la littérature française, les littératures africaines en langues africaines (qui sont surtout des littératures orales) et les littératures africaines d'expression française ? Je ne le pense pas ; les futurs professeurs de littératures africaines devraient recevoir une formation spécifique et différente ; ce qui requiert la création d'un cursus spécifique et d'un département distinct de celui des Lettres Modernes. Le programme de formation dans ce département devrait comporter, entre autres, les enseignements suivants : littératures africaines orales et écrites (matière principale), civilisations africaines, histoire de l'Afrique (de l'Afrique Noire en particulier), histoire des civilisations africaines, linguistique africaine, stylistique du français littéraire. Mais la spécialisation ainsi envisagée pourrait poser un problème au moment du placement des maîtres ainsi formés. Comment serait, en effet, reçu sur le marché du travail, un professeur de l'enseignement secondaire qui n'enseignerait que les littératures africaines ? La spécialisation d'un tel enseignant serait peut-être jugée trop poussée ; ce qui pourrait amener les employeurs (l'Etat ou les particuliers) à le considérer comme moins utile que le professeur de lettres traditionnel qui est, lui, polyvalent.

Adrien Huannou
Université Nationale du Bénin